

Contrat AMAP de la Prime - OEUFs BIO

Contrat du 3 avril 2025 au 19 mars 2026 (1 an)



Ceci est un contrat de partenariat solidaire via une **AMAP** (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), dont l'objet est la livraison d'œufs certifiés issus de l'agriculture biologique.

L'**AMAP de la Prime** est située rue de la prime à Nantes – amap.laprim@gmail.com

Les œufs sont produits et livrés par Manuel Dupont « **Les coteaux nortais** »,

11 La Haudelinière 44390 Nort-sur-Erdre – 06.43.39.72.51

La coordinatrice est Augustin Videlaïne – 06 49 65 32 17 – amap-oeufs@amaplaprime-nantes.fr.

Les distributions ont lieu au local de la Prime **un jeudi sur deux entre 18h30 et 19h30**.

Permanences : De 18h30 à 19h30, un adhérent prévu sur le planning des permanences communes avec l'AMAP Pain, aide (si besoin) à décharger les plaques d'œufs et à installer une table. Le permanent assure le bon déroulement de la distribution grâce à la feuille d'émargement qui liste les noms des personnes ayant signé un contrat, vérifie la quantité d'œufs prévue puis s'occupe de ranger le matériel (table, plaques vides, liste) dans le local.

Le **producteur** s'engage à fournir des œufs BIO (agrément obtenu le 30/05/2012 - certipaq FRBIO 09) au lieu et dates fixés ; il fixe le prix de ses produits en toute transparence (ces tarifs répercutent les gains d'un engagement à long terme des adhérents et la quantité des paniers livrés collectivement) ; il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes et ses choix de production ; il s'engage à accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant la durée du contrat ; il adhère aux principes de la Charte des AMAP (http://amapdelamanu.free.fr/Charte_AMAP.pdf).

La production : 480 poules en 4 lots de 120 poules élevées en plein air. Chaque lot dispose d'un poulailler mobile de 20 m² sur une surface de 5000 m² par lot. L'alimentation est composée de 2/3 d'aliments produits sur place (Triticale, pois, fèverole) et d'un tiers d'aliment bio acheté auprès de l'UFAB.

L'adhérent s'engage à soutenir le producteur dans sa démarche ; il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production, mais à l'inverse, que de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production ; il accepte ainsi de partager les risques et les bénéfices sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison ; il s'engage à venir prendre ses œufs aux dates prévues ou à les faire récupérer par une personne de son choix. En cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé ni remboursé : il autorise que son panier soit mis à disposition de l'équipe en charge de la permanence. **Il s'engage à apporter sa boîte d'œufs à chaque distribution.** Il adhère aux principes de la Charte des AMAP.

Fait à Nantes, le
Le producteur :

Le mangeur d'œufs :



Mangeur d'œufs

Prénom :

Nom :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Il y aura **24 distributions**, fixées aux dates suivantes.

En 2025: 3/04 - 17/04 - 30/04 - 15/05 - 28/05 - 12/06 - 10/07 - 24/07 - 07/08 - 21/08 - 04/09 - 18/09 - 02/10 - 16/10 - 30/10 - 13/11 - 27/11 - 11/12

En 2026 : 8/01 - 22/01 - 05/02 - 19/02 - 05/03 - 19/03

Entourer le prix correspondant au nombre d'œufs de votre choix, avec un règlement soit en 1 chèque, soit en 2 chèques

	Prix par distribution	24 distributions	
		1 chèque de :	2 chèques de :
6 œufs	2,40 €	57,60 €	/
9 œufs	3,60 €	86,40 €	43,20 €
12 œufs	4,80 €	115,20 €	57,60 €
18 œufs	7,20 €	172,80 €	86,40 €
24 œufs	9,60 €	230,40 €	115,20 €

Règlement par chèque à l'attention de **Manuel Dupont**

Date(s) d'encaissement :

1 chèque = 03/04/25

2 chèques = 03/04/25 et 03/07/25